

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

Membres en exercice : 17 Membres présents : 12 Membres représentés : 2 Votants : 14	<i>L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-sept heures, le Conseil d'administration du CCAS des Houches, convoqué quinze juin, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane LAGARDE, Président.</i>
<u>Étaient présents</u>	Stéphane LAGARDE, Vanessa DEVOUASSOUX MAYTRAUD , Mary FERRARO, Estelle BOSSONNEY, Emelyne BARBET ROUX, Dougal MORTON, Laura BURNET, Sandrine BONAZZA, , Catherine CHOUPIN, Francine FALLOT, Catherine CALVO, Léna CAROUGE
<u>Absents excusés</u>	Valentine DESBOIS, Lydie JOSSERAND (procuration à Mary FERRARO), Maëlle ESPIE, Patrice DESAILLOUD, Isabelle LELIEVRE (procuration à Catherine CHOUPIN)
<u>Secrétaire de séance</u>	Laura BURNET

Ouverture de la séance à 17h03

Monsieur le Président désigne Madame Laura BURNET comme secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 MAI 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 07 mai 2026.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 07 mai 2026 est adopté à l'**unanimité**.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

II - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

➤ DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES :

Délivrance de bons alimentaires à retirer chez Carrefour Contact aux Houches :

- Le **20/04/2026** : 50 € délivrés à une personne seule, en difficulté financière temporaire.

III – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

ANNEXE 1

Rapporteur : Madame La Vice-Présidente

Monsieur Le Président précise qu'il participe au débat mais ne prendra pas part au vote.

Le document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil d'administration est invité à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget. Cet article précise également que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil examine et débat du compte financier unique qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Vu le Code général des collectivités et notamment ses articles L1612-12 et L2121-14 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget CCAS ;

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Considérant le CFU présenté en annexe et résumé comme suit par le président de séance :

VILLE LES HOUCHES - LES HOUCHES CCAS BG - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	90 257,60	1 187 723,00	1 277 980,60
	Recettes réalisées (1)	B	20 163,16	1 136 449,31	1 156 612,47
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	145 214,48	1 325 132,88	1 470 347,36
	Dépenses réalisées (1)	E	144 609,20	1 174 496,97	1 319 106,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-124 446,04	-38 047,66	-162 493,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	54 956,88	137 409,88	192 366,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-69 489,16	99 362,22	29 873,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-69 489,16	99 362,22	29 873,06

Monsieur le Président désigne Madame Vanessa DEVOUASSOUX MAYTRAUD, Vice-Présidente, afin d'assurer la présidence de séance pour l'examen de la présente délibération. Il se retire ensuite de la séance.

Sous la présidence de Madame la Vice-Présidente, la délibération est soumise au vote du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de bien vouloir :

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le compte financier unique du Budget CCAS pour l'exercice 2025, synthétisé comme ci-dessus,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que synthétisés ci-dessus.

Pour :	Contre :	Abstention :
13	0	0

IV – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Rapporteur : Monsieur Le Président

Monsieur le Président rejoint la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311.5 et R 2311.11 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n°26.02 en date du 06 mars 2026 procédant à la reprise anticipée des résultats ;

Vu le budget primitif voté le 06 mars 2026 ;

Vu le compte financier unique du budget général 2025 ;

L'article L2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le conseil peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Ainsi, par délibération en date du 06 mars 2026, le conseil d'administration a procédé à l'affectation anticipée des résultats 2025 sur la base des résultats provisoire de l'exercice.

2025	Résultats provisoires de l'exercice	Résultats définitifs de l'exercice	Variation
FONCTIONNEMENT	99 362,22	99 362,22	0,00
INVESTISSEMENT	-69 489,16	-69 489,16	0,00

Considérant que le résultat définitif à affecter est identique à celui repris de manière anticipée,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du budget CCAS 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2025
Recettes réalisées	(A)	1 136 449,31
Dépenses réalisées	(B)	1 174 496,97
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	-38 047,66
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	137 409,88
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	99 362,22

INVESTISSEMENT		Réalisé 2025
Recettes réalisées	(F)	20 163,16
Dépenses réalisées	(G)	144 609,20
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	-124 446,04
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	54 956,88
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	-69 489,16
Recettes en RAR	(K)	0,00
Dépenses en RAR	(L)	0,00
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	0,00
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	-69 489,16

Affectation définitive de résultats sur 2025		
Report déficit d'investissement (001)	(J)	69 489,16
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	69 489,16
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	29 873,06

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

V – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président lève la séance à 17h20

Les Houches, le 22 juin 2026

Le Président

Stéphane LAGARDE

La secrétaire de séance

Laure BURNET

